



## COMMUNICATION

### SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

### DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MAI 2022

La Municipalité décide :

- De valider le contrat de Mme Kathleen Ostheim, employée à la piscine.
- De procéder à l'inventaire et au contrôle des bornes hydrantes et de demander la subvention à l'ECA.
- De rejoindre la nouvelle association « Régionale des secrétaires municipaux du district de Nyon ».
- De préavis favorablement à l'octroi d'une demande de naturalisation suisse.
- D'accepter le mandat de prestation service technique de M. Annen via l'AGFORS.
- De valider les comptes communaux 2021 présentant un excédent de charges de CHF 32'149.37.
- De ne pas entrer en matière sur la proposition d'Armasuisse concernant la reprise d'un ouvrage militaire, elle laisse le soin à cette dernière de désaffecter l'ouvrage qui demeure propriété de la Confédération.
- De faire débarrasser le matériel qui traîne autour de l'auberge communale.
- De répondre à un opposant au plan directeur et au plan d'affectation communal que son opposition a été levée par le Conseil communal en date du 28.10.2020.
- D'accepter diverses offres pour l'entretien des routes communales.
- De demander formellement à Romande Energie d'apporter un soin particulier aux finitions lors du recouvrement des routes en fin de travaux du chauffage à distance.
- D'autoriser l'autorisation de mise à feu pour le 1.08.2022.
- De valider le préavis 03/22 relatif aux comptes communaux 2021.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives.
- De déplacer régulièrement l'indicateur de vitesse dans différentes zones de la commune.

- De signer le bon à tirer de la vue panoramique Le Planet.
- D'offrir un abonnement nominatif à la piscine d'un montant de CHF 170.- à toute personne réfugiée d'Ukraine faisant les démarches pour l'obtention d'un permis S.
- De valider le préavis 05/22 « Rapport de la Municipalité sur la gestion 2021 »
- De procéder au déménagement des archives communales.
- De prendre note de la date du dernier culte de Mme Revkin en tant qu'organiste et de la remercier.
- D'engager Mme Novovic Delaloye au poste de « autre personnel encadrant » à la structure d'accueil des enfants.
- De ne plus offrir la gratuité d'une location de salle par année aux sociétés locales mais de leur verser une subvention annuelle.
- De valider les nouveaux tarifs de locations des différentes salles communales.
- De signer un permis d'habiter.
- D'autoriser JPF Construction SA d'installer la zone de chantier de juin 2022 à novembre 2023 à la Cézille avec contrepartie financière et en nature (réparation provisoire tronçon de route communale).

Au nom de la Municipalité

Le Vice-syndic / La Secrétaire suppléante

Denis Currat / Morganne de Coppet

